

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 juin 2019

Objet : Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 25 juin deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrice CALMEJANE, Monsieur Patrick de La MARQUE, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHI.

Avaient donné procuration : Monsieur Jean-Luc CADDEDU à Monsieur Yves PERREE, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur André VEYSSIERE, Madame Catherine DESPRES à Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Philippe LAUNAY à Anthony MANGIN, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Ali ZAHI, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Lamia KIROUANI, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Philippe PEMEZEC, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3 et 34,

Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2013-23 du 10 juin 2013 modifiée notamment par la délibération n° 2016- du 28 novembre 2016 fixant le régime indemnitaire des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu le budget primitif de l'exercice 2019,

Considérant que des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité, en lien avec l'activité du CIG, justifient le recrutement d'agents supplémentaires de catégorie C sur une période de six mois


Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels, pour un accroissement temporaire d'activité au sein du CIG.

Ces agents pourront être recrutés en qualité d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour une durée globale de 42 mois et de rédacteur pour une durée globale de 12 mois.

Article 2 : DIT que la rémunération correspondant à ces emplois temporaires sera fixée par référence à la grille indiciaire des grades précités, selon la formation et l'expérience des candidats, et comprendra le régime indemnitaire alloué aux autres agents de l'établissement relevant de ces grades.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, comptes 63 et 64.

Le Président,

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne